



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 1571-05-2022 ET 1842-04-2022

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 5 juillet 2022, les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 1571-05-2022 modifiant le règlement numéro 1571 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajouter les projets de déplacement d'un bâtiment***

Ce règlement a pour objet d'assurer la qualité et la préservation de l'implantation et de l'intégration architecturale des projets de déplacement d'un bâtiment à être autorisés sur le territoire de la Ville.

- ***Règlement numéro 1842-04-2022 modifiant le règlement de lotissement numéro 1842 afin de modifier les dispositions sur les cessions pour fins de parcs.***

Ce règlement a pour objet d'abroger l'exception sur la cession pour les fins de parcs relativement aux projets de 4 terrains et moins, et d'assujettir toute opération cadastrale à une cession pour fins de parcs.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements ont été approuvés par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 16 août 2022, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 25 août 2022.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA